

AIDES AUX COLLECTIVITÉS N° 4

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport a pour objet l'attribution de 94 subventions, au profit de communes et de groupements de communes s'élevant à un montant total de 5 439 132 € concernant :

- 90 dossiers portant sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale' pour un montant total de 5 066 876 €, dont un conditionné par la signature d'une convention avec la commune de Vallauris concernant la mise à disposition du Théâtre de la Mer pour la réalisation d'évènements à l'initiative du Département ;
- 4 dossiers portant sur le programme 'Contrat de plan départemental' pour un montant total de 372 256 €.

Il concerne également l'examen de points particuliers :

- l'annulation de deux subventions conduisant à une diminution de 12 659 € de crédits votés dont 9 900 € en 2010 sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale' ;
- le transfert d'une subvention au bénéfice de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur (NCA),
- la signature de l'avenant n°1 à la convention du 10 juillet 2008 relative au dispositif d'animation mis en place dans le cadre du programme de coopération territoriale ALCOTRA 2007-2013.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	N° AP/AE	AP/AE votés (en €)	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement Proposé (en €)
Solidarité territoriale	D51 - Contrat de plan départemental	2010-1	20 000 000			5 577 927,00	370 628,00
Solidarité territoriale	D51 - Contrat de plan départemental	2010-2	500 000			35 000,00	1 628,00
Solidarité territoriale	D52 - Autres actions de solidarité territoriale	2010-1	35 000 000			19 676 283,00	4 251 058,00
Solidarité territoriale	D52 - Autres actions de solidarité territoriale			936	1 958 000,00	347 739,00	805 918,00

I – Attribution des subventions départementales

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un ensemble de 94 dossiers présentés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale sollicitant l'octroi d'une subvention départementale pour mener à bien leurs réalisations.

Vous trouverez la liste de ces demandes dans le tableau joint en annexe 1.

S'agissant du projet porté par la commune de Vallauris concernant la réfection du sol du Théâtre de la Mer, il convient de conditionner la subvention attribuée ce jour, à la signature d'une convention, dont vous trouverez le projet joint en annexe 2, fixant les modalités d'attribution des crédits et de mise à disposition de cet équipement pour les manifestations culturelles et sportives organisées par le Département.

II – Annulation de subventions départementales

Vous trouverez en annexe 3 le tableau récapitulatif de deux projets qui ne seront pas réalisés et pour lesquels les maîtres d'ouvrage demandent l'annulation des aides octroyées.

Le montant total annulé représente 12 659 € de crédits engagés sur le programme « Autres actions de solidarité territoriale » dont 9 900 € votés en 2010.

III – Transfert d'une subvention départementale

Dans le cadre du contrat de plan départemental, la commission permanente a attribué, en séance du 8 janvier 2009, une subvention de 863 950 € à la Communauté de communes des Coteaux d'Azur (CCCA) pour la création du parking du Forum Jacques Prévert à Carros, soit 28,49 % d'une dépense estimée à 3 032 090 € HT.

Suite à l'intégration de la commune de Carros dans la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur (NCA), ce projet relève désormais de la compétence de la communauté urbaine mais continue à être mis en œuvre par la commune au regard d'une convention de gestion provisoire signée le 11 décembre 2009.

Il convient donc de transférer à NCA le reliquat de cette subvention restant à percevoir, soit 570 175 €, étant précisé que conformément à la convention, les justificatifs de paiement seront établis au nom de la commune de Carros.

IV – Signature d'un avenant dans le cadre du programme de coopération territoriale France-Italie ALCOTRA 2007-2013

Les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, des Alpes-Maritimes et la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) ont décidé de recruter un animateur, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'animation territoriale du programme de coopération franco-italien ALCOTRA. Pour le conseil général des Alpes-Maritimes, ce dispositif a été approuvé lors de la commission permanente du 17 avril 2008.

La convention y afférente prévoit une participation de chaque collectivité à hauteur de 6,25 %, sachant que 75 % des crédits proviennent d'une subvention européenne (FEDER), prélevés sur l'enveloppe dédiée à l'assistance technique.

Après un an de fonctionnement du dispositif, il apparaît nécessaire de modifier ladite convention sur les modalités de mise en œuvre de l'animation et celles relatives au coût de l'action. En effet, les obligations de l'animateur vis-à-vis des partenaires institutionnels du programme ALCOTRA sont précisées ; ses missions sont étendues à l'aide à la mise en œuvre des projets transfrontaliers et le plafond du coût total de l'action est ramené à 60 000 €, au lieu des 70 000 € initialement prévus.

Ce rapport propose d'adopter, en annexe 4, l'avenant n°1 à la convention du 10 juillet 2008 relative au dispositif d'animation mis en place dans le cadre du programme de coopération territoriale France-Italie ALCOTRA 2007-2013.

En conclusion, je vous propose :

- 1°) d'octroyer les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe 1, au profit des bénéficiaires indiqués ;
- 2°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département :
 - la convention, dont le projet est joint en annexe 2, à intervenir avec la commune de Vallauris, définissant les conditions de la participation financière du Département dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du sol du Théâtre de la Mer, ainsi que la mise à disposition du théâtre pour des manifestations culturelles et sportives organisées par le Département ;
 - l'avenant n°1 à la convention du 10 juillet 2008 relative au dispositif d'animation mis en place dans le cadre du programme de coopération territoriale ALCOTRA 2007-2013, à intervenir avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur et les Départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, dont le projet est joint en annexe 4, ayant pour objet de modifier les modalités de fonctionnement et de cofinancement de ce dispositif d'animation ;
- 3°) d'approuver le transfert du reliquat de subvention, soit 570 175 €, au profit de Nice Côte d'Azur (NCA) qui a repris la compétence du projet de réalisation du parking du Forum Jacques Prévert à Carros porté jusque là par la communauté de communes des Coteaux d'Azur, suite à l'intégration de la commune de Carros à NCA, étant précisé que conformément à la convention de gestion provisoire signée le 11 décembre 2009, les justificatifs de paiement seront établis au nom de la commune de Carros ;
- 4°) d'annuler, à la demande des maîtres d'ouvrage qui n'ont pas réalisé les projets, les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 12 659 € de crédits sur le programme « Autres actions de solidarité territoriale », dont 9 900 € sur l'exercice en cours ;

5°) de prélever les crédits nécessaires sur les programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Contrat de plan départemental » ainsi que sur les disponibilités du chapitre 936 du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
HORS CONTRAT DE PLAN									
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	acquisition d'un local, rue Sainte Catherine, cadastré section E n° 138 en vue d'un local de remisage pour le matériel des fêtes et cérémonies	21 000	2 000	0	19 000	50,00	9 500	2007_05502
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	acquisition d'un terrain cadastré BS n° 1 et 2, sis lieu dit l'Olivette, dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels sensibles et la lutte contre les incendies	80 770	0	32 308	48 462	25,00	12 115	2009_17523
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	création d'un réseau d'assainissement - plan d'aménagement d'ensemble du Loubet	1 011 920	19 500	0	992 420	10,00	99 242	2007_25643
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	renforcement du réseau d'eau potable chemin des Rouguets	71 070	7 876	0	63 194	25,00	15 798	2009_18515
Canton non précisé (Antibes)	COMMUNE D'ANTIBES	rénovation de la chaufferie du stade Gilbert Auvergne	58 182	0	17 454	58 182	10,00	5 818	2009_20653
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	travaux sur le site archéologique de Cimiez : restauration des maçonneries de l'amphithéâtre	588 434	0	354 000	588 434	10,00	58 843	2003_02597
Carros	COMMUNE DU BROC	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	9 732	0	0	9 732	70,00	6 812	2010_14864
Coursegoules	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	10 328	0	0	10 328	70,00	7 230	2010_13324
Coursegoules	COMMUNE DE GREOLIERES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	99 594	0	0	99 594	70,00	69 716	2010_14710
Coursegoules	COMMUNE DE ROQUESTERON GRASSE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	2 785	0	0	2 785	70,00	1 950	2010_12083
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	réfection de la toiture et des façades sud et nord de l'église Saint-Jacques à Les Ferres	37 105	0	11 132	25 973	71,43	18 552	2010_05083
Grasse-Sud	COMMUNE DE PEGOMAS	aménagement de diverses voies et agrandissement du parking San Niccolo au titre de la dotation cantonale 2010	94 502	0	0	94 502	59,01	55 768	2010_13424
Guillaumes	SI DE VALBERG	construction d'une station de traitement des eaux des sources du Mounier par ultrafiltration	790 000	267 000	0	523 000	40,15	210 000	2010_02965

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
Guillaumes	COMMUNE DE DALUIS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	6 774	0	0	6 774	70,00	4 742	2010_15578
Guillaumes	COMMUNE D'ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	22 884	0	0	22 884	70,00	16 019	2010_15592
Guillaumes	COMMUNE DE PEONE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	40 498	0	0	40 498	70,00	28 349	2010_15849
Guillaumes	COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	54 762	0	0	54 762	70,00	38 333	2010_15722
Guillaumes	COMMUNE DE SAUZE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	5 934	0	0	5 934	70,00	4 154	2010_14755
Guillaumes	SI DE VALBERG	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	173 701	0	0	173 701	70,00	121 591	2010_15851
Lantosque	COMMUNE D'UTELLE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	3 625	0	0	3 625	70,00	2 538	2010_14752
Lantosque	SIVOM DE LANTOSQUE UTELLE	création d'une salle à l'école primaire de Lantosque	79 805	0	0	79 805	75,00	59 854	2010_15231
Lantosque	SIVOM DE LANTOSQUE UTELLE	réfection du dallage du parvis de la salle polyvalente de Lantosque	22 185	0	0	22 185	75,00	16 639	2010_14581
Le Bar-sur-Loup	SIVOM DU BAR SUR LOUP	réhabilitation des locaux administratifs de la gendarmerie	525 919	0	0	525 919	50,00	262 960	2005_04231
Le Bar-sur-Loup	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'éclairage public à réaliser au parking de la Madeleine à Tourrettes-sur-Loup	6 689	0	0	6 689	50,00	3 345	2009_26145
Le Bar-sur-Loup	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'éclairage public à réaliser au quartier Perascas à Tourrettes-sur-Loup	76 923	0	0	76 923	50,00	38 462	2009_26144
L'Escarène	COMMUNE DE L'ESCARÈNE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	4 347	0	0	4 347	70,00	3 043	2010_14117
L'Escarène	COMMUNE DE PEILLE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	5 330	0	0	5 330	70,00	3 731	2010_12434
Levens	SILCEN	création d'une classe supplémentaire et travaux de mise en sécurité et mise aux normes handicapés à l'école de Castagniers	216 064	0	115 626	100 438	50,00	50 219	2007_30520

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
Levens	COMMUNE DE SAINT BLAISE	mise en place d'un revêtement synthétique pour le microsite sportif situé avenue du Collet	18 397	0	0	18 397	45,00	8 279	2010_12937
Levens	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	pose d'une pelouse synthétique au stade de Brocarel à Tourrette-Levens	336 115	0	50 000	100 000	100,00	100 000	2009_11795
Menton-Ouest	COMMUNE DE SAINTE AGNES	réfection d'un mur de soutènement à hauteur du n° 446 de la route du Haut Cabrolles suite aux intempéries de décembre 2009, au titre de la dotation cantonale 2010	144 865	0	46 094	98 771	53,33	52 676	2010_11290
Puget-Théniers	COMMUNE D'ASCROS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	16 366	0	0	16 366	70,00	11 456	2010_14112
Puget-Théniers	COMMUNE DE LA PENNE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	20 986	0	0	20 986	70,00	14 690	2010_13329
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	1 688	0	0	1 688	70,00	1 182	2010_14754
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET THENIERS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	28 815	0	0	28 815	70,00	20 171	2010_15724
Puget-Théniers	COMMUNE DE RIGAUD	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	10 678	0	0	10 678	70,00	7 475	2010_14570
Puget-Théniers	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	3 894	0	0	3 894	70,00	2 726	2010_13595
Puget-Théniers	CTE DE COMM. DES VALLEES D'AZUR	travaux de remise en état du clocher de l'église de Puget-Théniers	24 820	0	5 000	19 820	60,00	11 892	2009_22189
Puget-Théniers	CTE DE COMM. DES VALLEES D'AZUR	mise aux normes de la chapelle à La Penne	9 103	0	0	9 103	80,00	7 282	2009_18284
Roquebillière	COMMUNE DE BELVEDERE	acquisition de deux terrains Proietti en vue de la construction d'une nouvelle école	13 050	0	0	13 050	50,00	6 525	2009_12332
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	12 344	0	0	12 344	70,00	8 641	2010_14111
Roquebillière	COMMUNE DE BELVEDERE	équipement de la salle polyvalente et d'animation locale	39 657	19 540	4 023	16 094	50,00	8 047	2009_16641
Roquebillière	CTE DE COMM. VESUBIE-MERCANTOUR	réalisation d'un complexe ludique, sportif et de stationnement à La Bollène-Vésubie	788 089	0	171 961	616 128	74,42	458 510	2008_20180

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
Roquebillière	CTE DE COMM. VESUBIE-MERCANTOUR	restructuration du réseau d'eau potable entre les réservoirs du Niel et le quartier Gordolon à Roquebillière	329 922	29 950	59 994	239 978	70,00	167 985	2009_13721
Roquesteron	COMMUNE DE GILETTE	acquisition du bien appartenant aux époux GATINEAU, 8 rue du Collet, lieu-dit La Ville en vue de la création de logements sociaux	95 000	0	57 000	38 000	40,00	15 200	2009_27245
Roquesteron	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	acquisition d'un podium modulable et d'une tente de réception	6 000	0	0	6 000	65,00	3 900	2010_13924
Roquesteron	COMMUNE DE SIGALE	aménagement du site d'escalade de La Cacia (secteur 2)	6 000	0	0	6 000	60,00	3 600	2009_01454
Roquesteron	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	aménagement du terrain omnisports	33 280	0	0	33 280	65,00	21 632	2010_13213
Roquesteron	COMMUNE DE GILETTE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	6 652	0	0	6 652	70,00	4 656	2010_13934
Roquesteron	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	2 148	0	0	2 148	70,00	1 504	2010_12704
Roquesteron	COMMUNE DE SIGALE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	3 292	0	0	3 292	70,00	2 304	2010_13519
Roquesteron	CTE DE COMM. VALLEE DE L'ESTERON	installation d'un poste de désinfection de l'eau des sources de Gandalet et Sambuc à Toudon	17 031	0	0	17 031	80,00	13 625	2009_27607
Roquesteron	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	travaux complémentaires pour l'amélioration de la desserte en eau potable des quartiers Champ Bon et Fuon Soubrana	24 427	0	0	24 427	65,00	15 878	2010_14345
Roquesteron	COMMUNE DE ROQUESTERON	travaux de consolidation de la sacristie de l'église Saint-Arige	5 877	0	0	5 877	50,00	2 939	2010_06646
Roquesteron	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'éclairage public à réaliser au quartier Senegoge, aux voutes du villages et sur la route du Rougelas à Gilette	18 395	0	0	18 395	60,00	11 037	2008_23115
Saint-Auban	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	acquisition d'une tente de réception	5 775	0	0	5 775	70,00	4 043	2010_15604
Saint-Auban	COMMUNE DE LE MAS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	2 885	0	0	2 885	70,00	2 020	2010_14559

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
Saint-Auban	COMMUNE D'AIGLUN	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	5 075	0	0	5 075	70,00	3 553	2010_15590
Saint-Auban	COMMUNE DE SERANON	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	9 348	0	0	9 348	70,00	6 544	2010_14558
Saint-Auban	COMMUNE DE SAINT AUBAN	rénovation du gîte rural du centre équestre	3 650	0	0	3 650	60,00	2 190	2009_16163
Saint-Auban	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'éclairage public à réaliser à l'angle du parking des Granges à Gars	1 672	0	0	1 672	80,00	1 338	2010_10433
Saint-Étienne-de-Tinée	CTE DE COMM. DES STATIONS DU MERCANTOUR	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010 (2ème tranche)	301 896	0	0	301 896	70,00	211 327	2010_10914
Saint-Étienne-de-Tinée	COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE	désensablage du canal du Villar et création d'un réseau d'arrosage aux quartiers Ancias et Aiguestre	11 200	0	0	11 200	70,00	7 840	2009_25018
Saint-Étienne-de-Tinée	COMMUNE D'ISOLA	installation de filets de protection au stade du village	7 254	0	0	7 254	45,00	3 264	2010_13867
Saint-Étienne-de-Tinée	COMMUNE D'ISOLA	mise en oeuvre du plan d'intervention de déclenchement des avalanches sur la RD 97 pour la saison 2009-2010	88 036	0	0	88 036	100,00	88 036	2009_23902
Saint-Étienne-de-Tinée	COMMUNE D'ISOLA	réhabilitation du réseau d'irrigation du canal Sagne Sibile	14 885	0	4 466	10 419	45,00	4 689	2009_16741
Saint-Étienne-de-Tinée	CTE DE COMM. DES STATIONS DU MERCANTOUR	rénovation et amélioration énergétique des installations du complexe Aquavallée	1 400 000	0	159 990	1 240 010	77,42	960 010	2009_26133
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	mobilisation de bois par câble après l'exploitation des parcelles n° 29a et n° 30a	45 951	0	0	6 000	100,00	6 000	2009_29469
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	53 080	0	0	53 080	70,00	37 156	2010_14860
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE VENANSON	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	7 755	0	0	7 755	70,00	5 429	2010_14113
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE VALDEBLORE	acquisition de 2 granges quartier La Font, cadastrées F361 et 362 en vue de la création d'un lieu couvert pour les élèves de l'école primaire	13 500	0	0	13 500	50,00	6 750	2010_14536

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TINEE	réfection des toitures et des ouvrants des gîtes communaux de Roubion	95 233	0	28 570	66 663	71,43	47 616	2009_21680
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TINEE	construction d'une station d'épuration de 4000 équivalent-habitants au hameau de la Bolline à Valdeblore	2 548 892	58 384	771 450	1 719 058	70,00	1 203 341	2009_16644
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE CLANS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	3 356	0	0	3 356	70,00	2 349	2010_11888
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE CLANS	extension du chapiteau existant	8 533	0	0	8 533	40,00	3 413	2010_11956
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE MARIE	mise de bois en bord de route après l'exploitation de la parcelle n° 1p	8 000	0	0	8 000	20,00	1 600	2010_13597
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE MARIE	mobilisation de bois par câble après l'exploitation de la parcelle n° 1p	45 600	0	0	8 000	100,00	8 000	2010_13599
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE D'ESCRAGNOLLES	achat de sel de déneigement pour la saison hivernale 2009-2010	3 584	0	0	3 584	70,00	2 509	2010_14866
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	3 560	0	0	3 560	70,00	2 492	2010_13783
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	aménagement d'un parcours de fitness	7 810	0	3 905	3 905	50,01	1 953	2010_13525
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	création d'un terrain multisports	94 816	0	47 408	47 408	50,00	23 704	2010_11527
Tende	COMMUNE DE LA BRIGUE	acquisition d'un terrain cadastré BM 51 en vue de l'élargissement du chemin communal de Marta	5 000	0	0	5 000	50,00	2 500	2010_05082
Tende	COMMUNE DE TENDE	mise en oeuvre du plan d'intervention de déclenchement des avalanches sur la RD 91 pour la saison 2009_2010 (1ère tranche)	56 867	0	0	56 867	100,00	56 867	2010_14214
Vallauris Antibes Ouest	COMMUNE DE VALLAURIS	réfection du sol du Théâtre de la Mer	197 353		0	197 353	10,00	19 735	2008_24378
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	aménagement de l'aire de jeux de Malaussene	32 000	0	15 000	17 000	30,00	5 100	2010_03343
Villars-sur-Var	CTE DE COMM. DES VALLEES D'AZUR	confortement de l'aqueduc du vallon de Thiery, à Touët-sur-Var	19 473	0	0	19 473	70,00	13 631	2008_19684

Aides aux collectivités n° 4 - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subvnable	Taux	Subvention	N° dossier
Villars-sur-Var	COMMUNE DE MALAUSSENE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	1 403	0	0	1 403	70,00	982	2010_13347
Villars-sur-Var	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2009-2010	5 202	0	0	5 202	70,00	3 641	2010_13327
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE CAP D'AIL	réfection de la promenade du bord de mer	182 005	0	102 200	182 005	10,00	18 201	2010_12547
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE LA TURBIE	restauration des intérieurs de l'église Saint-Michel	299 725	0	119 890	179 835	50,00	89 918	2007_01933

CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL

Canton non précisé (Cannes)	COMMUNE DE CANNES	mise en place d'un système de régulation centralisé des flux	2 072 000	0	0	2 072 000	15,00	310 800	2009_13673
Le Cannet	COMMUNE DU CANNET	amélioration de l'accueil des personnes âgées dépendantes : EPHAD Résidence Retraite Béguin Aga Khan - 2 ème phase	326 588	0	0	326 588	10,00	32 659	2009_05720
Le Cannet	COMMUNE DU CANNET	développement des infrastructures sportives : réhabilitation du gymnase Principiano	271 693	0	0	271 693	10,00	27 169	2010_08039
Tous Cantons	COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS CASA	étude pour la réalisation de pôles multimodaux- parcs relais	8 140	0	0	8 140	20,00	1 628	2010_06558

**Convention d'attribution de la subvention
à la commune de vallauris pour
la refecton du sol du théâtre de la mer**

Entre :

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son président, Monsieur Eric CIOTTI, agissant en vertu de la délibération de la commission permanente en date du

D'une part,

Et

La commune de Vallauris, représentée par son maire, Monsieur Alain GUMIEL, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière du Conseil général des Alpes-Maritimes à la réalisation de travaux de réfection du sol du Théâtre de la Mer par la commune de Vallauris.

ARTICLE 2 – Montant de l'aide Départementale

Le coût des travaux s'élève à 197 353 € HT.

Le Conseil général des Alpes-Maritimes s'engage au financement de cette opération pour un montant de 19 735 €, soit 10 % du coût des travaux hors taxe.

Ce montant ne pourra faire l'objet d'aucune réévaluation.

ARTICLE 3 – Modalités de mise à disposition du Département

Obligations de la commune

La commune de Vallauris s'engage à mettre à disposition, gracieusement, pour trois dates, entre le 15 avril et le 30 septembre de chaque année, l'espace et les équipements fixes et fluides du

Théâtre de la Mer pour des manifestations culturelles et/ou sportives organisées par le Conseil général des Alpes-Maritimes.

.../...

Obligations du Conseil général des Alpes-Maritimes

Le Conseil général des Alpes-Maritimes s'engage à communiquer à la commune de Vallauris, au plus tard le 15 février de chaque année, les dates de demande d'occupation de l'espace ainsi que le caractère culturel et/ou sportif des manifestations.

ARTICLE 4 - Modalités de versement de l'aide Départementale

Le versement de l'aide financière du Conseil général à la commune de Vallauris sera effectué selon les dispositions du règlement départemental des aides aux collectivités.

ARTICLE 5 – Durée de validité de la convention

La durée de validité de la subvention est fixée à quatre ans à compter de la date de notification de la présente convention. A l'issue de ce délai, l'engagement correspondant aux crédits non utilisés sera automatiquement annulé, sans possibilité de prorogation.

La durée de la convention concernant les modalités de mise à disposition du Département telles que définies à l'article 3, est fixée à 10 ans à compter de sa notification.

ARTICLE 6 – Information du public

La commune de Vallauris s'engage à assurer la promotion de la participation du Conseil général des Alpes-Maritimes à travers différentes actions, notamment :

- apposer le logo du Conseil général des Alpes-Maritimes ou faire mention de sa contribution, sur tous les supports de communication assurant la promotion de cette réalisation (presse, affichage, radio, TV...);
- associer la Direction de la communication et de l'évènementiel du Conseil général à toute manifestation concernant ce projet.

Le non-respect de cette disposition expose la commune de Vallauris à l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à Nice, le

Pour la commune de Vallauris

Pour le Conseil général
des Alpes-Maritimes

AVENANT N° 1

**A LA CONVENTION DU 10 JUILLET 2008 RELATIVE AU DISPOSITIF
D'ANIMATION MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE COOPERATION TERRITORIALE FRANCE- ITALIE ALCOTRA
2007 - 2013**

VU le document de mise en œuvre du Programme ALCOTRA ;

VU la délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 08-84 du 4 avril 2008, mettant en place un dispositif d'animation dans le cadre du programme de coopération transfrontalière France Italie ALCOTRA 2007-2013 ;

VU l'arrêté de recrutement de Madame Clémentine MOUILLERON-BECAR du 26 août 2008 et sa décision d'affectation du 17 septembre 2008 en qualité de chargée de mission pour l'animation et l'appui technique dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne France-Italie 2007-2013 ;

VU la notification de l'Autorité de Gestion du Programme ALCOTRA du 12 mars 2009 prot. 18354/DB1415 accordant les ressources FEDER pour le réseau local d'animation en France ;

ENTRE :

La REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
représentée par le Président du Conseil régional en exercice,
ci-après désignée sous le nom de "la Région"

D'UNE PART,

ET,

Le DEPARTEMENT des ALPES DE HAUTE-PROVENCE
représenté par le Président du Conseil Général en exercice,
Le DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES
représenté par le Président du Conseil Général en exercice,
Le DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES
représenté par le Président du Conseil Général en exercice,

ci-après désignés sous le nom de "les trois Départements de
Provence-Alpes-Côte d'Azur",

D'AUTRE PART,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

Considérant la convention du 10 juillet 2008 conclue ~~entre~~ la Région et les trois départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, mettant en place un dispositif d'animation du programme Alcotra sur leur territoire.

Considérant qu'un an après sa mise en place effective, il convient de revoir les modalités de fonctionnement et de cofinancement de ce dispositif d'animation.

Tel est l'objet du présent avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de la convention sont modifiés comme suit :

Article 1er :

Le deuxième paragraphe de l'article 2 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes : «La Région est responsable du recrutement de l'animateur pour le territoire transfrontalier le concernant : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes", les territoires adjacents prévus au PO (Var et Vaucluse) et les territoires admis au titre de l'article 21, deuxième alinéa, du Règlement (CE) 1080/06".

Article 2 :

Après le premier paragraphe de l'article 3 est inséré le paragraphe suivant : "Sous la responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivité territoriale employeur, l'animateur aide à l'émergence, au montage et à la mise en œuvre des projets, au moyen d'actions individuelles ou collectives".

Article 3 :

Le deuxième paragraphe de l'article 3 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes : "Pour exercer cette mission, l'animateur se coordonne avec le Secrétariat Technique Conjoint du programme ALCOTRA, dans le cadre de réunions organisées par le Secrétariat Technique Conjoint, selon son programme d'activités. Il reçoit de la part de ce dernier toutes les informations utiles à l'accomplissement de sa mission".

Article 4 :

Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes : "L'animateur rendra compte de son bilan annuel d'activité auprès :

- de la Région et des trois Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- de l'ensemble des partenaires institutionnels du programme, à l'occasion du premier comité technique de l'année suivante".

Article 5 :

Le dernier paragraphe de l'article 5 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes : "Le coût total de l'action est plafonné à hauteur de : 60 000 € annuels".

Article 6 :

Le paragraphe unique de l'article 6 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes : "Les cofinancements seront versés à la Région par les cofinanceurs mentionnés à l'article 5 de la présente convention, sur la base d'un rapport d'activité annuel et sur présentation des dépenses correspondantes.

Article 7 :

Les autres dispositions de la convention restent inchangées. Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à... .., le.....

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence

Pour le Département des Hautes-Alpes

Pour le Département des Alpes-Maritimes

COMMISSION PERMANENTE DU 12 JUILLET 2010

NOTE AU RAPPORTEUR N°70

AIDES AUX COLLECTIVITES N°4

Il convient d'ajouter dans le tableau intitulé « liste des opérations », joint en annexe du rapport n°70, le projet suivant.

Le Syndicat départemental de l'électricité et du gaz souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux suite à l'élargissement de la RD 2565 à Saint-Martin-Vésubie. Etant donné qu'un accident s'est produit dans ce périmètre, l'urgence des travaux est motivée par la sécurité des personnes.

Le Département est sollicité pour apporter son aide financière à la réalisation de ces travaux.

Coût de l'opération : 80 518 €HT

La subvention départementale proposée est de **48 311 €** soit 60 % du coût du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.